

mettez-moi, à ce sujet, une petite digression. Il y a trois ans, lorsque le Nationaliste a commencé contre moi cette campagne que l'on sait, j'ai pris une action et le journal a été condamné au plein montant, \$400.00. La presse hostile et mes adversaires se sont-ils inclinés devant la décision du tribunal? Non, on s'est moqué du juge et l'on a dit que j'évaluais ma réputation à \$400.00. Comme si, dans des causes de cette nature, l'on poursuit pour avoir des gros sous, et non uniquement, pour la revendication de son honneur. Le plaidoyer du Nationaliste était diffamatoire s'il avait plaidé la vérité des faits. J'ai pris une nouvelle action. Le journal a été de nouveau condamné, mais par un tour de passe-passe, il a fait faillite et il a continué, sans interruption, sa publication et sa diffamation sous un autre contrôle nominal. Il y a autre chose.

Le 19 octobre 1908, à St-Gervais, dans le comté de Bellechasse, en présence d'au moins trois mille personnes, le candidat conservateur pour la Chambre des Communes, un nommé Vézina, m'accusa de parjure, d'avoir "dans la boîte aux témoins, foulé aux pieds ce qu'il y avait de plus sacré." Mis en demeure de retirer cette parole, il la réitéra en me défiant de le poursuivre. "Vézina, me suis-je contenté de répondre, vous êtes un misérable et cette parole vous conduira en prison." L'action fut prise le 30 octobre et, le 3 février 1909, j'obtenais jugement pour le plein montant. Vézina n'a pas acquitté la condamnation pécuniaire et, le 17 juin, mes procureurs faisaient motion pour la contrainte par corps. Vézina a multiplié les procédures et a même présenté une requête civile pour faire annuler le jugement. Toutes ses procédures ont été rejetées et, le 8 octobre 1909—une année après l'offense commise—j'obtenais un jugement ordonnant la contrainte par corps et, le 3 novembre, Vézina était enfin emprisonné. Remarquons, en passant, qu'il n'a pas songé un instant à se rétracter, ou même à m'exprimer ses regrets de ce malheureux incident. Or, qu'est-il arrivé? Des journaux m'ont pris à partie. J'étais un sans-cœur, un être impitoyable et tout ce qu'il est possible d'imaginer, parce que je me prévalais de la loi de mon pays, et que je faisais exécuter la sentence des tribunaux. Ceci, je l'avoue, ne m'a guère surpris. Mais on l'a dit : le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Me croirait-on, si j'affirme que des citoyens éminents, des hommes occupant de hautes situations, m'ont adressé des reproches amers? D'autres se sont enquis auprès de mes amis si j'avais perdu la tête. Les commentaires seraient superflus. Je m'en voudrais de déflorer, par un mot, tout ce que cette mentalité de notre population, celle des villes au moins, peut présenter de charmes à un homme que l'on a traîné dans la boue. Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles. Je ne reproche pas à mes amis les avis qu'ils m'ont donnés. Je les remercie, au contraire, de